



HERBIGNAC

Pôle Solidarités, Petite enfance

Version n° 1
Créée : 06/2025
Modifiée : 11/2025
Validée : 07/2025

Critères d'attribution d'une place d'accueil au multi-accueil

Critères	Cotation en points
Résider dans la commune	30
Avoir un commerce dans la commune ou y travailler	20
Familles en recherche d'emploi et en emploi, démarche d'insertion, bénéficiaires de minima sociaux	15
Personnel communal	3
Parents dont les 2 travaillent /formation	10
Mutations professionnelles	5
Familles monoparentales	30
Parents mineurs	30
Plannings atypiques / garde alternée	15
Accueil d'une fratrie	3
Naissances multiples	5
Handicap pour 1 ou plusieurs personnes du foyer (enfant et ou/parent)	20
Orientation ASE/PMI/Famille d'accueil sur la commune et extérieure	20
Enfant déjà accueilli en occasionnel	3
Critères de ressources – revenu mensuel	
- < 2 000 €	20
- De 2 001 € à 4 000 €	15
- De 4 001 € à 6 000 €	10
- > 6 001 €	0
Type de demande :	
- 5 jours	5
- 4 jours	4
- 3 jours	3
- 2 jours	2
- 1 jour	1
Volume horaire de 35 h hebdomadaire et plus	10
Demande refusée à une commission précédente pour un enfant de la famille	3